



**Société Fiduciaire de Révision**  
**Alpha Audit**  
**Amperex**  
**Cofidec**  
**LBM**  
**Cabinet Robinault**

# **RAPPORT DE TRANSPARENCE**



Cabinets de commissariat aux comptes  
2 avenue de Bruxelles – F-68350 DIDENHEIM  
Adresse postale : BP 31037 – 68050 MULHOUSE CEDEX

Tel : (+33) 03 89 44 55 55  
Fax : (+33) 03 89 65 46 66  
Mail : [fidurevision@fidurevision.fr](mailto:fidurevision@fidurevision.fr)  
Site : [www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr)

## RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30 juin 2019

Publié sur le site [www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr)

En application des dispositions de l'article R 823-21 du Code de commerce  
modifié par décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016 - art. 83

### Sommaire

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	PRESENTATION DU CABINET .....	3
2.1.	Description des entités de commissariat aux comptes.....	3
2.2.	Description des autres entités.....	4
2.3.	Gouvernance du cabinet.....	4
3.	GESTION DES RISQUES .....	5
3.1.	Indépendance.....	5
3.2.	Contrôle qualité .....	5
3.3.	Outils .....	6
4.	ACTIVITE .....	7
4.1.	Chiffre d'affaires .....	7
4.2.	Clients Entités d'Intérêt Public (EIP) .....	7
4.3.	Clients sociétés de financement .....	7
5.	RESSOURCES HUMAINES.....	8
5.1.	Equipe .....	8
5.2.	Associés .....	8
5.3.	Formation continue.....	8



## **1. INTRODUCTION**

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, modifié par décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016 - art. 83, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement public sur son site internet un rapport de transparence, relatif notamment à sa propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

C'est dans ce cadre que le groupe Fidurévision a établi le présent rapport de transparence. Ce rapport est établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Jusqu'au 31 décembre 2018, Fidurévision était membre d'un ensemble plus large, le réseau Crowe Horwath France, qui constitue un réseau au sens de l'article 22 du Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes. Le réseau Crowe Horwath France regroupe l'ensemble des cabinets français membres du réseau Crowe Horwath International, qui constitue également, à l'échelon mondial, un réseau tel que défini par le Code de déontologie de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, suite à la sortie du réseau Crowe Horwath France, Fidurévision a mis en place un partenariat avec un cabinet national et international d'audit et d'expertise comptable.

## **2. PRESENTATION DU CABINET**

### **2.1. Description des entités de commissariat aux comptes**

Notre activité de commissariat aux comptes s'exerce au travers des structures suivantes :

- Société Fiduciaire de Révision, société anonyme au capital de 76.225 €
- Alpha Audit, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €  
dont le siège est situé 2 avenue de Bruxelles, 68350 Didenheim.
  
- Amperex, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
- Cabinet Robinault, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €
- Cofidec, société à responsabilité limitée au capital de 32.800 €
- LBM, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €  
dont le siège est situé 155 Bd Haussmann, 75008 Paris

Le capital est détenu par Fidurévision, société inscrite sans mandat de commissaire aux comptes. Au 30 juin 2019, celle-ci est détenue à 75 % par des associés personnes physiques, inscrits en tant que commissaires aux comptes :

- Thierry Liesenfeld,
- Philippe Pflimlin,
- Véronique Habé,
- Charly Voulot.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

## 2.2. Description des autres entités

Outre le commissariat aux comptes, notre groupe exerce une activité d'expertise comptable au travers des structures suivantes :

- Amperex – société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
- ATA – société à responsabilité limitée au capital de 77.000 €
- Cabinet Robinault – société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €
- Cofidec – société à responsabilité limitée au capital de 32.800 €
- Fiduconseils – société à responsabilité limitée au capital de 7.600 €
- Fiduciaire Générale d'Alsace – société à responsabilité limitée au capital de 51.714 €
- LBM – société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €

Les entités du groupe Fidurévision sont inscrites à l'Ordre des Experts-comptables de Paris et d'Alsace et / ou à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris et de Colmar. Elles sont indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et / ou des commissaires aux comptes.

L'effectif total du groupe est composé de 51 professionnels à la date du 30 juin 2019.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr).

Le cabinet Fidurévision s'est porté acquéreur des titres du cabinet Amperex le 20/11/2015. Situé à Paris, celui-ci exerce la même profession d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Son chiffre d'affaires est de 2.281 K€, pour un effectif de 17 personnes. Sur un plan organisationnel, les deux cabinets sont gérés distinctement.

## 2.3. Gouvernance du cabinet

La direction du cabinet est assurée par Thierry Liesenfeld, Philippe Pflimlin et Véronique Habé.

Au 30 juin 2019, outre les trois dirigeants précités, sont également signataires des dossiers de commissariat Olivier Robinault et Charly Voulot.

Un Comité de Direction, constitué de neuf personnes, se réunit une dizaine de fois par an pour prendre des décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation interne du cabinet, examiner des dossiers clients et définir les orientations stratégiques du cabinet.

### **3. GESTION DES RISQUES**

#### **3.1. Indépendance**

Une charte d'éthique et d'indépendance est en place au sein du cabinet. Elle est diffusée à l'ensemble du personnel et visée par tous les collaborateurs lors de leur entrée au cabinet. Parallèlement, une attestation d'indépendance est signée annuellement tant par les associés que par l'ensemble du personnel, ainsi que par les intervenants extérieurs le cas échéant. Ce point est régulièrement abordé lors des réunions organisées avec l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité de Direction valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

Des procédures d'acceptation et de poursuite des mandats, fondement de la prévention des risques et de la maîtrise de la qualité, sont en place au sein du cabinet. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et à l'indépendance. L'acceptation des mandats est formalisée dans un document complété par l'associé signataire.

Chaque année, le maintien d'un mandat fait l'objet d'une telle procédure garantissant qu'aucun fait nouveau n'est intervenu et, qu'en conséquence, la mission peut se poursuivre.

#### **3.2. Contrôle qualité**

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- au travers des normes et des codes de déontologie des professions de commissaire aux comptes et d'expert-comptable ;
- et par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers, en suivant notamment les normes mises en place par le réseau dont nous sommes membres.

Pour ces raisons nous avons conçu l'ensemble de notre système qualité en conformité avec la certification ISO 9001:2015. Cette démarche conduit à la mise en place et au suivi du manuel de qualité, de la cartographie des processus, des procédures qui leur sont rattachées ainsi que des audits internes. Les travaux ainsi que les actions correctives font l'objet de revues de Direction préalablement à une communication à l'ensemble du personnel.

Le dernier renouvellement de la certification ISO par l'organisme certificateur AFAQ date du 18 mai 2018, les contrôles intermédiaires ayant maintenu la certification à ce jour.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos autorités de tutelle. Au cours de l'année 2016, l'activité de commissariat aux comptes a bénéficié d'un contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

La Direction du cabinet déclare avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui offrir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales et réglementaires, et de la qualité des rapports émis.



### **3.3. Outils**

Outre les logiciels de bureautique ainsi que divers supports développés en interne, notre cabinet utilise les logiciels

- Caseware au pôle audit ;
- Agiris au pôle expertise comptable ;
- Silae au pôle social.



## **4. ACTIVITE**

### **4.1. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de notre cabinet au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élève à 5.765 K€.

L'activité d'audit légal représente 2.272 K€, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable, de conseil et d'audit contractuel.

### **4.2. Clients Entités d'Intérêt Public (EIP)**

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal des comptes dans deux entités d'intérêt public :

- 2CRSI SA, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris ;
- BANK TEJARAT PARIS, succursale française de l'établissement de crédit iranien BANK TEJARAT TEHERAN.

### **4.3. Clients sociétés de financement**

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal des comptes dans l'entité suivante constituant une société de financement :

- ALSABAIL, dont le siège est à Strasbourg (67).

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1. Equipe

Au 30/06/2019, l'équipe de notre cabinet est composée de 51 professionnels répartis comme suit :

- Experts comptables / Commissaires aux comptes / Directeur - associés	5
- Directeurs de mission et responsable administratif - associés	7
- Chefs de missions et responsables de dossiers	13
- Assistants	20
- Administratifs	<u>6</u>
Total au 30 juin 2019	51

### 5.2. Associés

Au 30 juin 2019, notre cabinet compte 10 associés ayant le statut salarié. La rémunération des associés est fixe.

### 5.3. Formation continue

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs. Le responsable de la formation s'assure que les actions en matière de formation sont conformes, tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet. Ceci est réalisé sur la base des informations transmises à la CRCC, du suivi du plan de formation et des entretiens annuels.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CRCC, Francis Lefebvre, etc.), ainsi que des formations internes.

La Direction du cabinet atteste que les dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 du Code de commerce, relatives à la formation continue, sont respectées.

Didenheim le 31 octobre 2019



Thierry LIESENFELD  
Président Directeur Général de la Société Fiduciaire de Révision  
Gérant de la société Alpha Audit  
Président de Amperex  
Gérant de Cofidec  
Gérant de LBM  
Gérant du Cabinet Robinault